



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



## DNA / L'Alsace-Le Pays: Non aux pressions du Crédit Mutuel !

Les délégués syndicaux (CFDT, SNJ, SNJ-CGT) des journalistes des Dernières Nouvelles d'Alsace ont appris mardi soir que l'ensemble des journaux dépendants du Crédit Mutuel publieront ce mercredi, peu ou prou, les reportages d'un journaliste du Journal de Saône-et-Loire, unique envoyé spécial du "groupe" en Haïti. Un de ses articles met en exergue une action humanitaire particulière du CIC-Crédit Mutuel.

Les syndicats, à nouveau confrontés à la mutualisation et à l'uniformisation des titres, se demandent s'il s'agit là du dernier stade avant des pages communes pour l'ensemble des titres du "groupe"?

Le fait qu'un de ces articles concerne directement l'actionnaire principal des journaux pose un problème supplémentaire. Est-ce une forme de retour sur investissement? Une telle attitude ne peut que nuire à l'impartialité et à la crédibilité des journaux concernés, et particulièrement à L'Alsace et aux DNA, situés en zone de concurrence.

Que reste-t-il du pluralisme de l'information en Alsace ?

Les représentants des journalistes aux DNA ont demandé au rédacteur en chef le retrait de ces articles. Ils estiment que les DNA sont en capacité de couvrir de tels sujets, de façon indépendante et originale. De choisir ou non de parler d'actions humanitaires, et de les mettre en perspective par rapport à

l'ensemble des actions de solidarité menées en Haïti, y compris par des donateurs régionaux. Bref, de faire leur travail de journaliste et de ne pas se laisser imposer une ligne rédactionnelle.

Les représentants des journalistes continuent de refuser les mutualisations et les pressions exercées sur les rédactions.

La rédaction des DNA est en droit de se demander si, après le "remerciement" du directeur général des DNA, Jean-Claude Bonnaud, début janvier, le Crédit Mutuel tente de conforter sa prise de pouvoir en s'asseyant sur l'indépendance rédactionnelle des titres?

Strasbourg, le 11 janvier

2011

Point de vue de la CFDT de L'Alsace-Le Pays

Pressions mutualisées

Les quotidiens régionaux contrôlés par le Crédit Mutuel publient mercredi 12 janvier des articles d'un journaliste du Journal de Saône-et-Loire, unique envoyé spécial à Haïti du « groupe » qui n'existe pas encore. Un des articles met en exergue une action humanitaire particulière financée par le Crédit Mutuel sous l'impulsion de son patron Michel Lucas.

Confrontée à une nouvelle mutualisation, en dépit de l'absence d'accord de groupe sur les droits d'auteur des journalistes, la CFDT de L'Alsace-Le Pays a réclamé, et obtenu l'engagement de la direction de la rédaction, que les papiers de notre collègue du JSL soient pigés au tarif en vigueur dans notre journal.

Cette attitude est conforme à la motion votée le 10 juin 2010 par la grande majorité de la rédaction de L'Alsace-Le Pays qui s'oppose à toute mutualisation par cession ou reprise gratuite d'articles, photos, vidéos, dessins et infographies aussi longtemps que le « groupe de presse » du Crédit Mutuel ne sera pas constitué sur une base légale. La reprise, dans d'autres titres que celui de l'employeur, d'œuvres rédactionnelles ne pourra être envisagée que dans le cadre d'un accord d'entreprise négocié entre les partenaires sociaux. Cela reste prévu dans la loi Hadopi dont l'article L132-39 stipule que les exploitations des œuvres journalistiques hors du titre de presse qui emploie les journalistes « donnent lieu à rémunération, sous forme de droits d'auteur ou de salaire, dans des conditions déterminées par l'accord d'entreprise ».

Au-delà de l'aspect des droits d'auteur, on veut nous faire croire que la publication de ces articles est le fruit d'une décision éditoriale souveraine et dictée par le seul souci de la recherche d'une valeur ajoutée.

C'est un fâcheux précédent en vue des négociations à venir, après la

concrétisation d'un groupe à la recherche d'économies par le biais de regroupement de contenus, de rédactions, de zones de diffusion au détriment du pluralisme et des emplois des journalistes.

Mulhouse, le 11 janvier 2011

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

## Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI  
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme  
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse  
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme  
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes  
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-  
l%C3%A9gales-site)

## La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

## Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (/~vanessa/cfdt/rss.xml)